

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 19 janvier 2007
(convocation du 8 janvier 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Dix-Neuf Janvier Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CHAUSSET Gérard, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BANNEL J. Didier à M. MILLET Thierry (jusqu'à 10 h 10)	M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain	M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard	Mme DIEZ Martine à M. RESPAUD Jacques
Mme DESSERTINE Laurence à M. MANGON Jacques (jusqu'à 10 h 15)	Mme FAYET Véronique à M. GELLE Thierry (jusqu'à 09 h 55)
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard	M. GRANET Michel à M. DAVID Alain
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ROUSSET Alain	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	Mme LIMOUZIN Michèle à Mme. FAORO Michèle
M. BREILLAT Jacques à M. CASTEL Lucien	M. MAMERE Noël à M. DANE Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude	M. MONCASSIN Alain à M. TOUZEAU Jean
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	Mme NOEL Marie-Claude à M. HURMIC Pierre
M. CASTEX Régis à M. REBIERE André	Mme PARCELIER Muriel à M. LOTHAIRES Pierre (jusqu'à 10 h 15)
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme. PUJO Colette	M. QUANCARD Joël à M. SIMON Patrick
M. CAZENAVE Charles à Mme. DARCHE Michelle	Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - BORDEAUX - Aménagement du parc de stationnement St Jean et de ses accès - Appel d'offres - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'opération du contrat d'agglomération Pôle intermodal St Jean à Bordeaux, la Communauté urbaine assure la maîtrise d'ouvrage du réaménagement du parc de stationnement de la gare St Jean et de ses accès.

Par délibération n° 2006/0169 du 24 mars 2006, le Conseil de communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres en vue de l'attribution d'un marché comportant six lots techniques et portant principalement sur la modification ou la création de trémies d'accès au parc, la requalification du parc "arrêt minute" actuel et des interventions préalables sur les collecteurs d'assainissement.

A l'issue de la consultation, la Commission d'appel d'offres, en sa séance du 29 novembre 2006, a déclaré l'appel d'offres infructueux, la seule offre conforme s'étant révélée très au dessus de l'estimation.

En conséquence, un nouveau cahier des charges a été élaboré prenant en compte :

- l'adaptation du projet à la nouvelle réglementation ERP des parkings, en tant qu'établissements recevant du public
- la modification du positionnement de l'escalier Sud du parking Nord,
- la démolition reconstruction de l'escalier Nord du parking Nord.

L'estimation du coût de ces travaux a été réévaluée au regard des modifications apportées et s'élève à 4 250 000 € HT soit 5 083 000 € TTC.

Une nouvelle procédure de consultation doit être lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, avec variantes, passé notamment en application des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics, en vue de la dévolution de trois marchés correspondant aux lots suivants :

- Lot 1: Gros œuvre/Electricité/Désenfumage/Portes coupe feu, estimé à 4 027 000 € HT,
- Lot 2: Serrurerie, estimé à 43 000 € HT,
- Lot 3: Peinture, estimé à 180 000 € HT.

Le lot 1 n'a pas été scindé, car pour des raisons de sécurité dans un parking en exploitation, il est techniquement souhaitable que les travaux réalisés fassent l'objet d'une responsabilité unique en terme de sécurité incendie.

Les travaux seront exécutés dans un délai maximum de 16 mois et les dépenses inhérentes seront imputées dans le cadre du budget de l'exercice considéré au Chapitre 23 – Compte 2313 – CRB D310 – Programme SDB10.

En application des dispositions des articles L 2121.12 et L 2121. 13 du C.G.C.T, les documents de consultation sont tenus à la disposition des Conseillers Communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés (13^e étage).

Ainsi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner les documents de consultation et autoriser Monsieur le Président :

- à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offre ouvert, en application, notamment des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.
- à signer les marchés à intervenir avec les opérateurs économiques qui auront émis les propositions économiquement les plus avantageuses en réponse à l'appel d'offres ouvert, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I. 1^o alinéa du dit code,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 19 janvier 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. PIERRE BRANA

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
30 JANVIER 2007**

